

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE134822057**

**Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 29 mai 2014

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achims-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonnette

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 29 mai 2014

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE134822057, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE134822057**

**Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires.**

À sa séance du 7 mai 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1134822057. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux supérieur à 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 14 mai, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE134822057 qui lui avait été confié. Un responsable du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission. Il a d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste dans le cadre de la réalisation du train de l'est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 461 986,34 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 17 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 15 % pour

les sous-projets relatifs aux travaux de construction d'une piste cyclable, d'une chaussée flexible et de fourniture et d'installation d'éclairage dû aux risques inhérents reliés à l'élévation du terrain naturel qui aura varié de façon importante entre le moment du relevé sur le terrain et le début des travaux, à la suite, entre autres, des travaux d'égout/aqueduc et des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Le pourcentage des contingences pour le sous-projet relatif aux travaux de trottoirs et de bordures est de 20 % car il comporte les mêmes risques que ceux mentionnés précédemment et, comme une partie des travaux est réalisée dans un milieu humide, la Ville devra obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques qui imposera certaines mesures de mitigation avant de donner son accord.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols d'excavation, les permis d'accès aux puits de la CSEM, les branchements d'Hydro-Québec et l'horticulture. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe du dossier décisionnel.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 8 juillet au 7 août 2013. Sur vingt-et-un preneurs de cahier des charges, six firmes ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre firmes sont connues comme sous-traitants, une firme a indiqué que le délai de livraison lui était hors d'atteinte et dix firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

La période de validation de la soumission a été prolongée à trois reprises. Elle est donc valide jusqu'au 30 juin 2014.

Il existe un écart de 20,8 % favorable à la Ville entre le prix de l'adjudicataire proposé et la dernière estimation.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ils se sont particulièrement intéressés aux pourcentages fixés pour les contingences dans ce dossier. Ils ont bien compris que la réalisation de travaux dans des milieux humides pouvait comporter des imprévus de diverses natures, mais des contingences prévues à la hauteur de 20 % pour certains travaux les ont surpris.

Ils ont aussi noté que la Ville prévoit aller de l'avant avec l'octroi du contrat avant même de connaître toutes les spécificités exigées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Comme il est fort probable que ces exigences aient un effet sur les dépenses contingentes, certains membres ont fait valoir que la Ville devrait peut-être, dans de telles circonstances, attendre d'avoir tous les renseignements en main avant de lancer les appels d'offres.

Les membres ont néanmoins constaté la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier. Dans une perspective d'amélioration des processus, ils ont choisi d'ajouter à leur constat deux recommandations relatives au moment opportun du lancement des appels d'offres et au suivi des contingences.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie le responsable du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour ses interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux supérieur à 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE134822057 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

## **Recommandations**

*Considérant l'importance d'assurer le meilleur contrôle possible sur les dépenses contingentes dans l'exécution des contrats;*

*Considérant l'importance de bien connaître au préalable les contraintes réglementaires ou autres associées à la réalisation des contrats;*

### **R-1**

Que l'administration évalue la possibilité d'attendre d'être en possession de l'ensemble des renseignements pertinents et des autorisations requises, notamment les exigences réglementaires ou législatives relatives aux questions environnementales, avant de procéder au lancement des appels d'offres.

*Considérant la recommandation R-2 du Bilan de la troisième année d'activité de la Commission permanente sur l'examen des contrats : «Qu'un suivi des contrats étudiés en 2011, 2012 et 2013 soit produit par les unités administratives rencontrées par la*

*Commission et que ce rapport fasse notamment état des dépassements de coûts, de l'utilisation des contingences et des retards dans la réalisation des contrats»;*

**R-2**

Que la Commission permanente sur l'examen des contrats soit mandatée pour recevoir et analyser le suivi des déboursés et de l'utilisation des contingences dans le présent contrat au stade de l'acceptation provisoire des travaux.